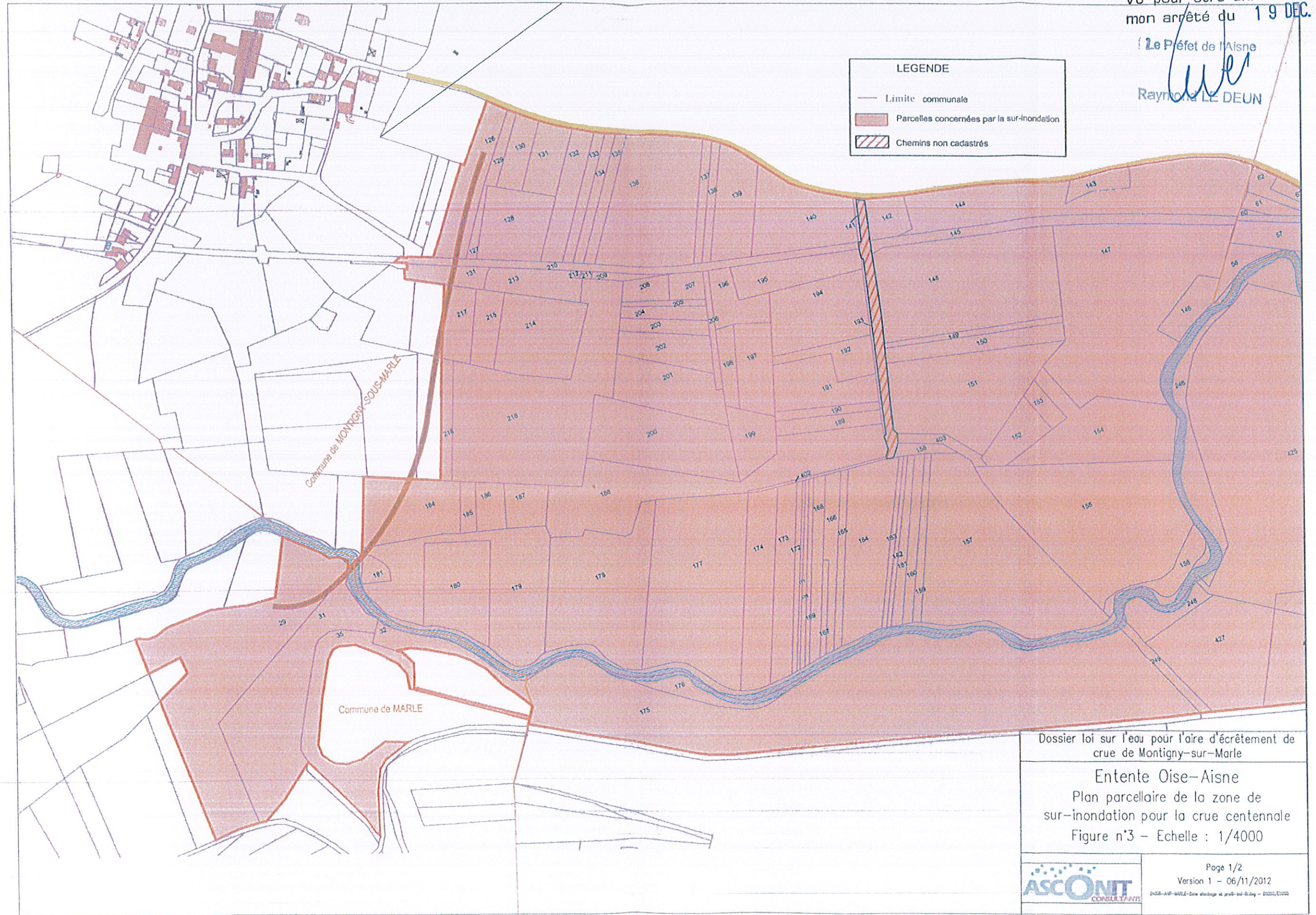


Figure 3 : Plan parcellaire au niveau de la zone de sur-inondation
Communes de Marle, Montigny-sous-Marle, Cilly et La Neuville-Bosmont

VU pour être annexé à
mon arrêté du 19 DEC. 2014

Le Préfet de l'Aisne
Raymond LE DEUN





VU pour être annexé à
mon arrêté du 19 DEC. 2014

Le Préfet de l'Aisne
Raymond LE DEUN
Raymond LE DEUN

LEGENDE	
	communale
	Parcelles concernées par la sur-inondation
	Chemins non cadastrés

Dossier loi sur l'eau pour l'aire d'écrêtement de crue de Montigny-sur-Marle	
Entente Oise-Aisne	
Plan parcellaire de la zone de sur-inondation pour la crue centennale	
Figure n°3 - Echelle : 1/4000	
	Page 2/2 Version 1 - 06/11/2012 N300-49-MARL-Zone stockage et prof-10-8.dwg - 05/03/2005

Figure 2 : Plan parcellaire au niveau de la ferme de Dormicourt sur la commune de Montigny-sous-Marle

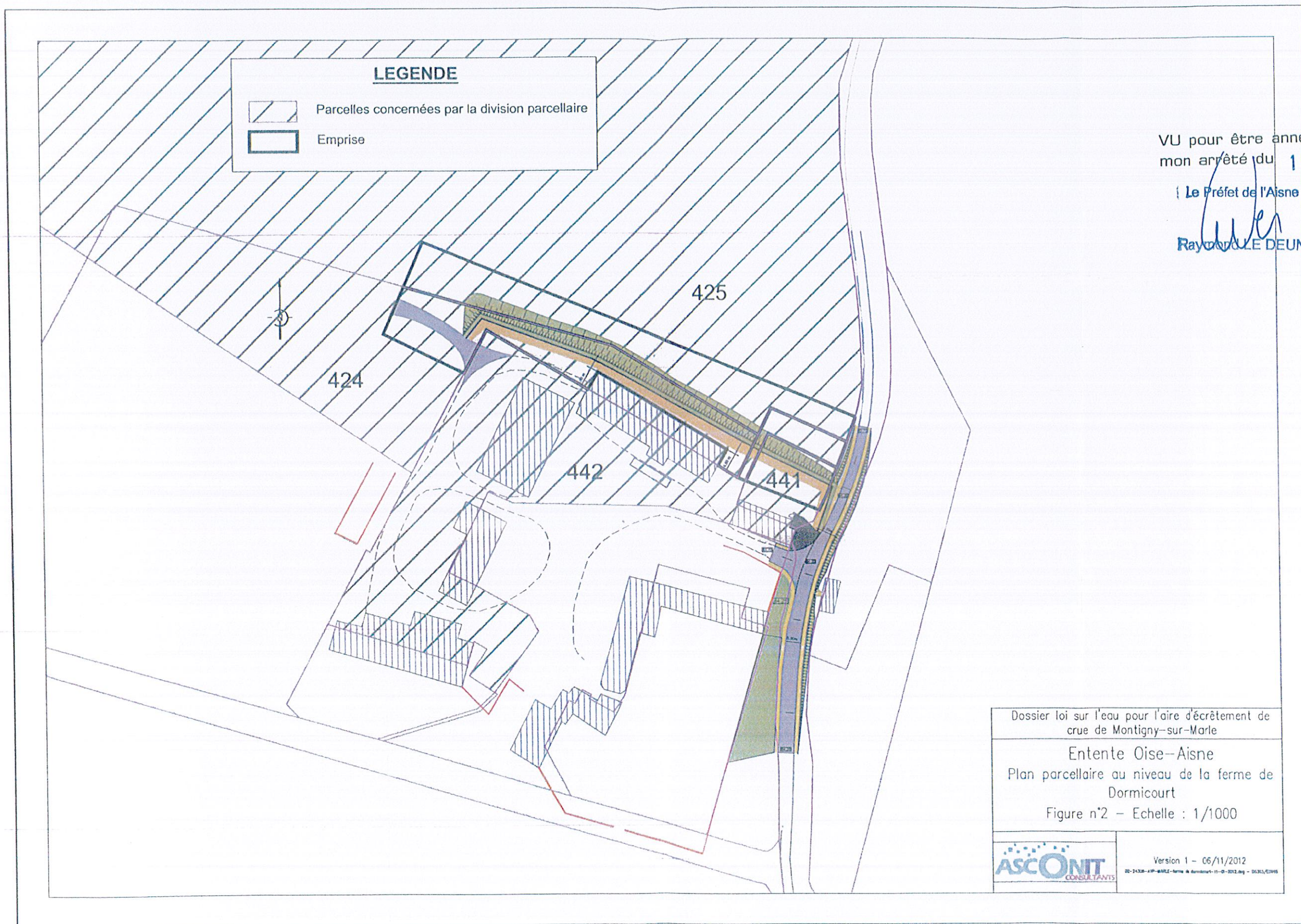


Figure 1 : Plan parcellaire au niveau de l'emprise de la digue sur les communes de Montigny-sous-Marle et Marle



VU pour être annexé à
mon arrêté du 19 DEC. 2014

Le Préfet de l'Asne
Raymond LEDEUN